

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 mars 2025

**Délibération n° 2025-059 – Finances – Approbation des budgets primitifs 2025 –
Budget annexe – Hôtel d'entreprises**

Membres en exercice	61
Membres présents	43
Membres ayant donné pouvoir	13
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	56
Abstentions (incluant refus de vote)	3
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044).

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY (sauf pour le vote de la délibération N°2025-080), Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michael GOUÉ, Pascal GROS, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ (sauf pour le vote de la délibération N°2025-081), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER (à partir du vote de la délibération N° 2025-023), Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER (à partir du vote de la délibération N° 2025-055)

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
Mme Isabelle BOLGERT à M. Laurent ROUSSEL
Mme Francine BOLLET à Mme Hélène MAGGIORI
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINÉ
Mme Marie HOLVOET à M. Pascal GROS

Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
M. Romain COQUERY à M. Pascal GOUHOURY (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044)
M. Daniel RAYMOND à M. Patrick POCHON
M. Thierry REYJAL à M. David DINTILHAC
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (pour le vote des délibérations N° 2025-022 à N° 2025-054)

Membres absents :

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2025-080)
Mme Anne GHYSSENS
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2025-081)
Mme Cécile PORTE
Mme Audrey TAMBORINI
M. Francis GUERRIER
M. Laurent SIGLER (pour le vote du procès-verbal du 30 janvier 2025 et pour le vote de la délibération N° 2025-022)
M. Cédric THOMA

Membres intéressés :

Le Président, pour le vote des comptes administratifs (délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044)
M. Romain COQUERY, via le pouvoir donné à M. Pascal GOUHOURY, Président, pour le vote des délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044

Secrétaire de Séance :

Jean-Philippe POMMERET

Références juridiques :

- **Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 et suivants ainsi que L2312-1 et suivants**
- **Délibération n°2025-013 du conseil communautaire du 30 janvier 2025 actant la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la Commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 12 mars 2025.

Le budget primitif constitue le second acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, après le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les dix semaines précédant l'adoption du budget primitif.

En l'espèce le débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau s'est tenu lors du conseil communautaire du 30 janvier 2025.

Suivant les termes de l'article L.1612-1 du CGCT, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2025 reprend les résultats de l'exercice 2024 puisque les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2024 sont connus.

Une présentation succincte est effectuée ci-dessous.

Une présentation plus détaillée est effectuée dans le document joint en annexe.

BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES :

Le budget annexe Hôtel d'entreprises s'équilibre à :

- 364 692,97 € en section de fonctionnement
- 283 259,13 € en section d'investissement.

Budget annexe Hôtel d'entreprises					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025	Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	56 650,00 €	70	Produits des services et du domaine	
65	Autres charges de gestion courante	55 000,00 €	74	Dotations subventions et participations	
66	Charges financières	10 600,00 €	75	Autres produits de gestion courante	135 785,00 €
68	Dotations aux provisions		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		122 250,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		135 785,00 €
023	Virement à la section d'investissement	126 242,97 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	116 200,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	14 300,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		242 442,97 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 300,00 €
TOTAL		364 692,97 €	TOTAL		150 085,00 €
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	214 607,97 €
Total cumulé		364 692,97 €	Total cumulé		364 692,97 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025	Chapitre	Libellé	BP 2025
21	Immobilisations corporelles	122 142,97 €	13	Subventions d'investissement reçues	
23	Immobilisations en cours	- €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	
16	Emprunts et dettes assimilés	106 000,00 €	10	Dotations fonds divers et réserves	
020	Dépenses imprévues		1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	40 816,16 €
Restes à réaliser			Restes à réaliser		
23	Immobilisations en cours	19 632,92 €			- €
Total des dépenses réelles d'investissement		247 775,89 €	Total des recettes réelles d'investissement		40 816,16 €
040	Op d'ordre de transfert entre sections	14 300,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	126 242,97 €
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	116 200,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 300,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		242 442,97 €
TOTAL		262 075,89 €	TOTAL		283 259,13 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	21 183,24 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	- €
Total cumulé		283 259,13 €	Total cumulé		283 259,13 €

Il est ainsi proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif du budget annexe Hôtel d'entreprises pour l'exercice 2025 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

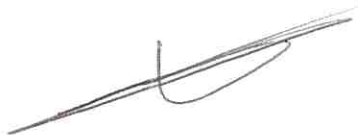
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité (3 abstentions : Mme Carole CHAVANCE, MM. Yann MOREAU et Patrick GAUTHIER) de :

- Adopter le budget primitif du budget annexe Hôtel d'entreprises pour l'exercice 2025 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Jean-Philippe POMMERET

Le Président,



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **04 AVR. 2025**
Date de mise en ligne le **04 AVR. 2025**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr